

# COM(2017) 656 final LIMITE

ASSEMBLÉE NATIONALE

QUINZIÈME LÉGISLATURE

SÉNAT

SESSION ORDINAIRE DE 2017-2018

---

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 15 novembre 2017

---

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 15 novembre 2017

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,

À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT

**Recommandation de décision du Conseil** autorisant l'ouverture de négociations en vue de modifier l'accord international de 1992 sur le sucre

**E 12535**

**Ce document est disponible auprès du secrétariat de la commission des Affaires européennes.**